

M. Macdonnell (Greenwood): On lui a fait beaucoup de publicité.

L'hon. M. Pearson: En effet. En ce qui concerne ce communiqué, le député de Peel a déclaré que c'était moi le coupable; puis le leader de l'opposition a exigé une explication des circonstances dans lesquelles il a été rendu public. Pourquoi, a-t-il dit, a-t-on fait parade de ce fantôme d'armée afin d'irriter les Russes qui savaient fort bien qu'il ne répondait pas exactement à la réalité. De fait, le député de Rosetown-Biggar, poussant, à mon avis, les choses un peu trop loin s'est rangé dans un discours radiodiffusé hier soir aux côtés de ceux qui traitent ce communiqué de mensonge pur et simple. J'affirme, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas le cas, et qu'on ne pourrait équitablement le caractériser ainsi.

Il va sans dire que le fameux communiqué n'était pas une déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ni un communiqué du gouvernement canadien. Il ne s'agissait même pas d'un communiqué du Conseil. C'était tout simplement un communiqué de presse relatif à une déclaration de la commission provisoire, adoptée par le Conseil. De fait, le chef de l'opposition ne l'a même pas cité exactement l'autre soir à la Chambre, car ni ce communiqué de presse ni celui qui a été publié à la suite de la réunion de Lisbonne ne mentionnaient le chiffre de 100 divisions qu'a cité le chef de l'opposition, lorsqu'il a prétendu, comme l'atteste la page 921 des *Débats*, que la déclaration renfermait les mots suivants:

...que nous disposerions de 50 divisions vers la fin de 1952, et de 100 divisions d'ici 1954...

L'honorable représentant de Rosetown-Biggar a lui aussi prétendu que la déclaration mentionnait 100 divisions d'ici la fin de 1954. La déclaration ne comportait aucun chiffre, si ce n'est qu'il y était dit que nous disposerions d'environ 50 divisions prêtes au combat d'ici la fin de 1952. J'ignore d'où vient le chiffre de 100 divisions qu'on prétend avoir trouvé dans la déclaration. Il aurait suffi de lire le communiqué pour se rendre compte de l'inexactitude d'une telle affirmation.

J'ai présidé les séances du Conseil à Lisbonne. Il va sans dire que le président doit, de par ses fonctions mêmes, assumer la responsabilité de tout ce qui se communique au nom du Conseil. Ce n'est que juste, mais, eu égard à tout ce qu'on a dit de ce communiqué de presse, il ne serait peut-être pas sans intérêt de faire connaître à la Chambre, —je ne parlerais pas de cette question si on avait moins parlé du communiqué de presse, —comment il se fait que cette déclaration soit venue à la connaissance du public.

[L'hon. M. Pearson.]

Le libellé même de l'alinéa, de la déclaration qui a suscité une telle controverse et qu'on a répété tant de fois sous sa forme primitive, a été fourni au Conseil par les membres de la Commission temporaire du Conseil qui l'avait rédigé, soit par les représentants du Royaume-Uni, des États-Unis et de la France: MM. Harriman, Monet et sir Edwin Plowden. Après cette première rédaction, la déclaration a été approuvée par les ministres de la Défense nationale de ces nations ou du moins par un ministre britannique, Lord Ismay, agissant au nom du ministre de la Défense, et par un représentant important de la France. Elle a été aussi approuvée telle qu'elle a été publiée par le président du groupe permanent de l'OTAN, le général Bradley, approuvée aussi par le suppléant du général Eisenhower, le général Gruenther. Cette étude faite et cette approbation donnée, on l'a envoyée au président pour qu'il l'autorise.

M. Coldwell: C'est peut-être pour cela qu'elle était si ambiguë.

M. Pearson: A cette époque, le président avait donné son autorisation. Toutefois on avait signalé qu'un alinéa du communiqué de presse se prêtait à une interprétation ambiguë et erronée.

M. Knowles: Est-ce le président qui l'avait signalé?

M. Pearson: Le président et un ou deux membres. Cependant, avant que la question ait pu être examinée, le communiqué avait été publié dimanche après-midi et le public en avait pris connaissance. Cette indiscretion n'avait pas été commise par des sources canadiennes ni par la faute du bureau du président, mais les journaux s'en emparèrent sous cette forme. Je ne veux pas dire que le seul fait d'avoir été imprimé dans les journaux sous cette forme l'ait transformé en mensonge ou en affirmation à tendance mensongère. Le texte était ambigu. J'ai admis cette ambiguïté; mais le communiqué disait... Ces termes me portent à affirmer que les critiques furieuses et violentes qu'on a fait subir au communiqué ne sont pas justifiées. Le communiqué affirmait, en ces termes, qu'à la fin de 1952 nous aurions 50 divisions raisonnablement prêtes pour le combat. L'ambiguïté de ces termes est évidente. Quelques heures après la communication de ce texte ou quelques heures après sa publication, on donnait déjà des explications quant à ce qu'il convenait d'entendre par 50 divisions raisonnablement prêtes à combattre; depuis ce jour-là, des éclaircissements sur ce point arrivent presque quotidiennement et aujourd'hui il n'est plus besoin